



## **Assemblée générale 2020 de l'Association des Habitants du Plateau de Bel Air AHPBA**

**le 14 octobre 2021 à 20h15, à l'auditorium de l'école de Haller**

**Présent(e)s** : selon liste de signatures

**Excusé(e)s** : Paul Annen, Gilles Brand, Daniela Bruehlmann, Anne Desbaillet,  
Marc Ottone, André-William Blandenier, John Parent, Jean Perriard

La présidente, Anne Parent, ouvre la séance en ces mots :

« J'ai le plaisir d'ouvrir la 112e Assemblée générale de notre Association (111 ayant été présidées par des hommes).

Au nom du comité, je vous souhaite à toutes et à tous la plus cordiale bienvenue.

Je salue tout spécialement la présence de Monsieur Jean Toscan, président du Conseil Municipal, ainsi que de Monsieur Jean-Luc Boesiger, conseiller administratif, sans oublier Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux présent(e)s, qui nous font le plaisir et l'honneur d'être avec nous ce soir.

- **1. Communications :**

Anne Parent excuse les absences mentionnées ci-dessus.

- **2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 8 octobre 2020:** Personne ne demandant lecture de ce document, il est approuvé.

- **3. Rapport de la présidente:**

**Pour commencer**, je devrais, comme traditionnellement, revenir sur les événements annuels rituels de notre association : mais voilà, sieur covid s'est présenté et nous a mis les bâtons dans les roues : pas d'AG en mai, pas de vide grenier, pas de sortie des aînés, et même pas d'apéritif de rentrée... **Mais quand même...**

Malgré tout, vaillant, votre comité a continué à tenir ses séances, virtuellement, chaque mois. C'est ainsi qu'il a mis sur pied une Fête de quartier, le 26 septembre 2020, entre deux périodes de confinement. L'idée de cette fête a germé à partir de la constatation que le vide grenier n'était plus vraiment l'occasion de rencontres entre habitants du quartier : peu d'exposants de Chêne-Bourg, peu d'habitants ou de membres de l'ahpba y faisant un saut ou donnant un coup de main. Nous avons

ainsi imaginé une fête au cœur du Plateau, ouverte à toutes et à tous, jeunes et moins jeunes, dans l'espoir que voisins et voisines se rencontrent. Dans le préau de de Haller, prêté par la Commune, mais aussi, grâce à la générosité de deux voisins proches de l'école, qui ont mis à notre disposition des terrains qui permettaient de multiplier les activités proposées - nous remercions ici M. Toscan et M. et Mme Minerva-Tomaselli -, nous proposons un château gonflable pour les enfants, un tournoi de pétanque pour les moins enfants, une mise en bouteille d'un excellent Merlot du Château du Crest avec étiquettes à l'effigie du Plateau, sans parler de la raclette, et des crêpes. Malheureusement, le temps ne nous a pas aidés, la foule n'a pas été au rendez-vous mais en revanche, nous avons eu le plaisir de rencontrer des habitants du quartier courageux et heureux d'être là ; le plaisir aussi de bénéficier d'une équipe de jeunes volontaires d'enfer, et d'une collaboration joyeuse avec les Travailleurs Sociaux Hors Murs et leurs ouailles (auteurs des crêpes).

Pour un projet futur, nous cherchons une formule qui pourrait peut-être intégrer un coin vide grenier.

### **Mais nous n'avons pas pensé qu'à la fête :**

Rebondissant sur les doléances et les souhaits exprimés par certains d'entre vous lors de l'AG 2019, et saisissant l'ouverture manifestée par nos nouveaux conseillers administratifs lors de cette soirée, M. Boesiger et M. Moser, nous avons pu agender deux rencontres à la mairie :

- la première, le 4 février 2021, présidée par M. Boesiger : à cette occasion, nous avons pu exposer nos craintes et nos attentes à propos du Plateau, que ce soit la circulation problématique dans les petites rues du quartier, le parking sauvage, la pollution, ou la question du PLQ des Grands-Monts/Vergys ; enfin, et plus généralement, la question de la densification du quartier. La séance s'est déroulée dans une atmosphère bienveillante. Dans un souci de transparence, de part et d'autre. Et avec un désir commun d'améliorer la communication, l'association pouvant faire courroie de transmission entre les habitants et les autorités
- la seconde, le 4 mai 2021, présidée par Mme de Candolle : cette séance était consacrée à l'avenue de Bel-Air, que je propose, en passant, de rebaptiser l'avenue du Serpent de mer. Sans revenir sur les dysfonctionnements du long début des travaux, nous avons réitéré notre souci quant au déroulement des travaux et à leur facturation. Cela dit, notre vœu d'information a été entendu et la commune a ouvert sur son site une rubrique consacrée aux travaux de l'avenue.
- Relisant aujourd'hui les deux PV de ces séances – à trouver sur notre site ou en copie sur demande –, j'ai remarqué que de nombreuses choses promises ont été faites, mais que d'autres restent à faire. C'est ainsi que nous retournerons dès que possible auprès de nos autorités pour en faire le point.
- Une dernière remarque : nous nous donnons beaucoup de peine pour défendre la qualité de vie de notre quartier, mais nous ne sommes pas des professionnels, nous ne pouvons pas y consacrer tout notre temps...D'autre

part, nos pouvoirs sont limités ! Nous apprécions les retours positifs que certains d'entre vous nous adressent, mais apprécions moins les remarques désagréables, les reproches ou les injonctions !

- Mais finissons par une note plus légère, vous avez pu constater que nous avons changé de logo. Afin de rafraîchir l'image de notre association, nous avons ainsi lancé un concours, dont l'annonce a paru dans Le Chênois : 9 projets nous sont parvenus dans les temps. Et c'est celui que vous avez pu voir sur la convocation de cette assemblée, celui de Mme Corinne Busoni, qui a gagné notre adhésion. En bref, nous avons aimé son côté « tampon ». Le fond vert représente bien sûr l'aspect poumon vert de notre quartier. La feuille d'arbre, que l'on peut aussi voir comme un arbre entier, symbolise aussi nos arbres et, si ce n'est pas les chênes, les tilleuls si présents sur l'avenue de BA. Sa silhouette est ouverte pour montrer que nous sommes ouverts vers l'avenir, et son contour bleu est là pour évoquer la Seymaz. Les trois petits traits bruns nous rappellent le côté bien terrien de la commune, mais pourraient aussi faire penser au Peigne... ou aux barres d'immeubles. Quant aux deux traces de pas, ils rappellent que l'humain est ce qui est primordial pour nous tous dans ce quartier !
- Last but not least : je voudrais remercier tous mes formidables collègues du comité, pleins d'énergie, d'enthousiasme, d'idées... et qui aiment rire : Nadia, Wilfrid, Richard, Jean-Michel, Christophe, Andreas

- **4. Rapport du trésorier :**

Anne Parent donne la parole au trésorier de l'ahpba, M. Wilfrid Profichet :

Quelques chiffres clés pour l'exercice 2020

- Notre Association compte 191 membres.
- Les cotisations encaissées se sont élevées à CHF 4'560.-, en progression par rapport à 2019
- Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à CHF 967.-
- Les diverses activités durant l'année ont généré un résultat global positif de CHF 2'199.-
- L'organisation de la Fête de septembre 2020 qui a eu un beau succès malgré le temps pluvieux et a dégagé un résultat légèrement négatif
- La fortune de l'Association a augmenté de CHF 1'390.- et s'élève au 31 décembre 2020 à CHF 27'789.-

- **5. Rapport des vérificateurs de comptes :**

Gaston Sachs nous donne lecture de ce rapport positif et recommande de donner décharge au trésorier.

Les vérificateurs sont chaleureusement remerciés.

- **6. Discussion à propos de ces rapports et décharge au Comité :**

Aucune objection étant faite, l'Assemblée donne décharge au comité à main levée.

- **7. Nomination des vérificateurs des comptes et d'un suppléant :**  
Comme on ne change pas une équipe qui gagne, Messieurs Gaston Sachs et Ruedy Schnegg, ainsi que Monsieur Bernard Carrier sont reconduits par acclamation de l'assemblée dans des fonctions qu'ils exercent à merveille.
- **8. Fixation de la cotisation 2022:**  
La cotisation reste inchangée à CHF 30.- par an.
- **9. Divers :**

Un membre pose la question sur l'état actuel du PLQ Vergys.

**M. Boesiger** répond à cette question tout en proposant un résumé global sur les différents projets en cours :

#### **Avenue de Bel-Air**

Le chantier avance bien et pour l'instant ils tiennent les délais. L'objectif est de ne pas devoir fermer la circulation sur ce tronçon. Le site internet de la commune contient une section spéciale à ce sujet, avec notamment les « questions fréquemment posées ».

#### **Carrefour Mirany**

Ce sujet ne mérite pas une bonne note car on est toujours en pourparlers pour améliorer la signalétique et adapter les phases des feux. Ces derniers sont calibrés sur un flux « futur » et donc peu appropriés pour l'instant. Il est également prévu de planter quelques tilleuls dans ce secteur.

#### **Vergys/Mésanges**

Plusieurs réunions individuelles avec des habitants de cette zone ont eu lieu, la prochaine en date est fixée le 08.11.2021. Des mesures pour compter le flux d'automobiles ont été mises en place, ceci afin de mieux comprendre ces flux « parasites ». Pour rappel, ces rues devraient répondre à la desserte locale en priorité. M. Boesiger a bon espoir de trouver des solutions à ces problèmes.

#### **PLQ des Grands-Monts**

Ce plan est à l'enquête technique, pas encore à l'enquête publique. Il y a eu quelques préemptions de la part de l'Etat. Mais de façon perlée. La cohérence échappe, selon certains membres.

#### **Seymaz Sud**

En mars de cette année, le Grand Conseil a voté la motion (M2436) demandant le déclassement du secteur Seymaz-Sud en zone ordinaire 3. Le Conseil d'Etat, via le département du territoire (DT) de M. Hodgers, doit maintenant revenir auprès du Grand Conseil avec un projet de loi dans ce sens.

Pour rappel, le secteur Seymaz-Sud s'étend entre l'avenue Bel-Air et la Seymaz, depuis la voie verte jusqu'à l'Ecole de Haller.

### **Plan directeur communal**

Ils ont pris l'option de travailler uniquement sur la zone 5 (villas), c'est-à-dire sur l'élaboration d'une stratégie de densification (ou de non-densification). Le bureau Urbaplan a été mandaté et va œuvrer pour que des séances de concertation avec les habitants soient organisées. Pour rappel, la commune va pouvoir donner son avis, et les habitants aussi ! En général la commune est défavorable à des projets prévoyant des parkings sous-terrains, puisqu'il faut préserver la qualité de la terre. Quant à l'indice de densité, on ne déroge pas sur le 0.25/0.40 avant la mise à jour du plan.

En termes de délai pour ce plan, il faut prévoir un horizon de 2 ans pour le finaliser.

### **Gravière**

Une séance publique aura lieu pour expliquer les schémas de circulation après quelques mois d'expérience.

### **Sens de circulation Mousse/Jussy**

Les sens de circulation actuels de ces 2 axes doivent être testés et observés en fonction de l'impact notamment du quartier de Belle-Terre. Il faut laisser le temps au temps...

### **Nouvel article 59 LCI**

*Extrait : Le nouveau cadre réglementaire prévoit que la commune dispose d'une période de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2022, pour élaborer sa stratégie de densification de la zone 5. Celle-ci fait partie intégrante de son PDCom. Jusqu'au 31 décembre 2022, tant que le PDCom et sa stratégie de densification zone 5 ne sont pas approuvés, les projets de constructions sollicitant l'application de l'article 59, alinéa 4 LCI devront obtenir un préavis favorable de la commune. Dès que la commune dispose d'un PDCom et d'une stratégie de densification de la zone 5 approuvés, les projets de construction sollicitant l'application de l'art 59-4 LCI sont instruits, dans les secteurs de densification accrue, selon les nouveaux critères présentés dans la présente marche à suivre. Le préavis communal sera toujours sollicité, mais l'accord formel de la commune ne sera nécessaire que pour les projets de construction dont la surface de plancher habitable excède 48%.*

Selon M. Boesiger, il faut chercher une cohérence d'ensemble et pour cela, il est nécessaire de poser des conditions.

### **Velléité de l'Etat pour les préemptions sur les avenues Martinière/Simplon**

Une maison/parcelle était préemptée par l'Etat dans ce périmètre : a-t-il des projets dans cette zone ?

Le discours officiel est que l'Etat n'a pas de volonté de préemption à l'horizon des 30 prochaines années. La raison de cette préemption particulière est que le terrain en question est adjacent à une parcelle dont il est déjà propriétaire.

### **Surélévation des immeubles du Bocage**

C'est un étage de surélévation, pas plus. Mais un immeuble en plus. Avec un parking sous-terrain.

Après ce tour d'horizon très complet, dont elle remercie M. Boesiger, et pour clore la séance, la présidente donne la parole à M. Toscan. Celui-ci réaffirme la volonté des autorités de donner un maximum d'informations. Mais il rappelle qu'il revient aussi aux gens d'aller chercher l'information, que ce soit sur le site de la commune, régulièrement réactualisé, ou sur le site de l'association.

La séance est levée à 21h30, et nous pouvons profiter d'un dernier verre pour continuer nos discussions et passer un moment convivial.

Anne Parent, présidente

